

DÉCLARATION CONJOINTE DES REPRÉSENTANTS DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE  
ET DE L'UNION EUROPÉENNE  
CONCERNANT LE NIVEAU DE PARTENARIAT ET DE  
COOPÉRATION DURANT LA PÉRIODE ENTRE FIN 2024 ET L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU  
PAQUET GLOBAL BILATÉRAL

Les représentants de la Confédération suisse et de l'Union européenne,

CONSIDÉRANT que la conclusion des négociations relatives au paquet global bilatéral marque un moment important dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne,

PARTAGEANT l'objectif de contribuer au bon fonctionnement et au développement continu du partenariat approfondi entre l'Union européenne et la Suisse en vue d'atteindre son plein potentiel,

RAPPELANT l'Entente commune du 27 octobre 2023 entre les représentants du Conseil fédéral suisse et de la Commission européenne, et en particulier son paragraphe 20,

SALUANT la conclusion, en décembre 2024, des négociations sur le paquet global bilatéral pour la stabilisation et le développement de leurs relations,

sont d'avis que:

- la portée de la coopération dans les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne devrait désormais augmenter;
- l'arrangement transitoire a été ouvert pour les entités suisses dans le cadre des programmes Horizon Europe et de recherche et de formation Euratom à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les deux parties devraient œuvrer pour l'application provisoire de l'accord relatif à la participation de la Confédération suisse aux programmes de l'Union à compter de cette date;

- dans le domaine de l'électricité, la Suisse et l'Union européenne devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la sécurité opérationnelle, même en l'absence d'un accord sur l'électricité. À cet effet, des arrangements appropriés devraient être trouvés entre les opérateurs de réseaux et les autorités de régulation de la Suisse et de l'Union européenne au niveau technique, si nécessaire avec le soutien du REGRT-E, notamment dans le domaine du calcul des capacités et de la coopération dans l'équilibrage du système, et ElCom devrait pouvoir participer dans ce but aux réunions pertinentes des autorités de régulation prévues dans le cadre de l'ACER, sur une base *ad hoc*. La Suisse devrait pouvoir continuer à participer au groupe de coordination sur l'électricité sur une base *ad hoc* lorsque cela est nécessaire;
- dans le domaine de la santé, la Suisse et l'Union européenne devraient continuer à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées pour préserver la santé des citoyens, même en l'absence d'un accord sur la santé. À cet effet, lorsque cela est nécessaire, des arrangements mutuels devraient être trouvés sur une base *ad hoc* entre la Suisse et l'Union européenne au niveau technique en cas de menaces sanitaires transfrontières graves;
- en ce qui concerne l'accord sur le transport de marchandises et de voyageurs par rail et par route, la Suisse et l'Union européenne relèvent que les mesures transitoires concernant l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer ont été prolongées pour l'année 2025. Les deux parties œuvrent pour la prolongation des mesures transitoires dans le but de maintenir un trafic ferroviaire fluide entre la Suisse et l'Union européenne sous réserve des décisions correspondantes du comité mixte;
- le dialogue sur la réglementation des marchés financiers devrait se poursuivre;
- la Suisse et l'Union européenne devraient coopérer étroitement et de bonne foi pour garantir le bon fonctionnement des accords bilatéraux existants dans les domaines relatifs au marché intérieur auxquels la Suisse participe. En particulier, les deux parties devraient discuter de l'application de l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité existant en ce qui concerne les opérateurs économiques des deux parties et devraient s'efforcer à travailler ensemble sur les questions en lien avec la surveillance des marchés;

- conscientes du caractère sensible du processus de ratification du paquet global bilatéral pour la Suisse et l'Union européenne, les deux parties devraient soutenir l'aboutissement avec succès de ce processus tout en renforçant leurs relations bilatérales.

Les représentants de l'Union européenne et de la Suisse sont d'avis que ce qui précède devrait être maintenu tant que le processus de ratification du paquet global bilatéral est en cours.

Signé à [...], le [...], en double exemplaire en langues anglaise et française.

Le représentant  
de la Confédération suisse:

Le représentant  
de l'Union européenne: